

SICAV PLUS

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 SEPTEMBRE 2019

RAPPORT D'EXAMEN LIMITE SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 30 SEPTEMBRE 2019

Introduction

En exécution de notre mandat de commissariat aux comptes et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de la Société « SICAV PLUS » pour la période allant du premier Juillet au 30 Septembre 2019, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 2.058.228, un actif net de D : 2.051.543 et un bénéfice de la période de D : 22.298.

Nous avons effectué l'examen des états financiers trimestriels ci-joints de la Société « SICAV PLUS » comprenant le bilan au 30 Septembre 2019, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410 « Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité ». Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen analytique est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels ci-joints de la Société « SICAV PLUS » ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la société au 30 Septembre 2019, ainsi que de sa performance financière et de la variation de son actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Paragraphe post Conclusion

Nous attirons l'attention sur la note 3.3 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par la société « SICAV PLUS » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées par le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence de différentes parties prenantes. Ce traitement comptable, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Tunis, le 25 octobre 2019

Le Commissaire aux Comptes :

FINOR

Karim DEROUCHE

BILAN ARRETE AU 30 SEPTEMBRE 2019
(Montants exprimés en dinars)

ACTIF	Note	30/09/2019	30/09/2018	31/12/2018
Portefeuille-titres	4	1 582 013	1 815 768	1 803 371
Actions et droits rattachés		44	45	43
Obligations et valeurs assimilées		1 581 969	1 815 723	1 803 328
Placements monétaires et disponibilités		476 212	341 044	461 660
Placements monétaires	5	476 212	341 044	461 660
Créances d'exploitation	6	3	344 036	5 584
TOTAL ACTIF		2 058 228	2 500 848	2 270 615
PASSIF				
Opérateurs créditeurs	7	4 453	5 935	5 240
Autres créditeurs divers	8	2 231	1 329	12 939
TOTAL PASSIF		6 684	7 265	18 179
ACTIF NET				
Capital	9	1 994 896	2 433 931	2 180 115
Sommes distribuables				
Sommes distribuables de l'exercice en cours		56 647	59 652	72 321
ACTIF NET		2 051 543	2 493 583	2 252 436
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		2 058 227	2 500 848	2 270 615

ETAT DE RESULTAT
(Montants exprimés en dinars)

	Note	Période du 01/07 au 30/09/2019	Période du 01/01 au 30/09/2019	Période du 01/07 au 30/09/2018	Période du 01/01 au 30/09/2018	Année 2018
Revenus du portefeuille-titres	10	20 481	64 279	27 272	81 776	105 556
Revenus des actions		2	2	2	2	2
Revenus des obligations et valeurs assimilées		20 479	64 277	27 270	81 771	105 551
Revenus des titres des Organismes de Placement Collectif		-	-	-	3	3
Revenus des placements monétaires	11	5 118	13 806	4 067	12 447	16 317
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		25 598	78 084	31 339	94 224	121 873
Charges de gestion des placements	12	(5 238)	(15 950)	(6 983)	(21 623)	(27 788)
REVENU NET DES PLACEMENTS		20 360	62 134	24 356	72 601	94 085
Autres produits		-	-	19	19	19
Autres charges	13	(808)	(2 138)	(848)	(2 604)	(3 359)
Contribution sociale de solidarité		-	(200)	-	-	-
RESULTAT D'EXPLOITATION		19 552	59 796	23 526	70 015	90 745
Régularisation du résultat d'exploitation		(1 597)	(3 149)	(7 728)	(10 363)	(18 424)
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		17 955	56 647	15 798	59 652	72 321
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		1 597	3 149	7 728	10 363	18 424
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		2 746	7 317	361	1 756	3 008
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession des titres		-	981	2 952	8 347	11 488
RESULTAT DE LA PERIODE		22 298	68 094	26 839	80 118	105 241

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars)

	Période du 01/07 au 30/09/2019	Période du 01/01 au 30/09/2019	Période du 01/07 au 30/09/2018	Période du 01/01 au 30/09/2018	Année 2018
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	22 298	68 094	26 839	80 118	105 241
Résultat d'exploitation	19 552	59 796	23 526	70 015	90 745
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	2 746	7 317	361	1 756	3 008
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	-	981	2 952	8 347	11 488
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	(67 933)	(268 987)	(341 366)	(641 992)	(908 262)
Souscriptions					
- Capital	22 613	119 224	224 233	299 323	344 738
- Régularisation des sommes non distribuables	825	4 165	8 598	9 460	10 966
- Régularisation des sommes distribuables	540	1 493	5 012	15 117	16 453
Rachats					
- Capital	(86 605)	(376 100)	(547 438)	(911 796)	(1 207 020)
- Régularisation des sommes non distribuables	(3 168)	(13 126)	(19 030)	(28 616)	(38 522)
- Régularisation des sommes distribuables	(2 137)	(4 642)	(12 740)	(25 480)	(34 877)
VARIATION DE L'ACTIF NET	(45 635)	(200 893)	(314 527)	(561 874)	(803 021)
ACTIF NET					
En début de période	2 097 178	2 252 436	2 808 110	3 055 457	3 055 457
En fin de période	2 051 543	2 051 543	2 493 583	2 493 583	2 252 436
NOMBRE D'ACTIONS					
En début de période	35 153	38 565	49 050	54 343	54 343
En fin de période	34 021	34 021	43 136	43 136	38 565
VALEUR LIQUIDATIVE	60,302	60,302	57,807	57,807	58,406
TAUX DE RENDEMENT	1,08%	3,25%	0,97%	2,81%	3,88%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS
AU 30 SEPTEMBRE 2019

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

SICAV PLUS est une société d'investissement à capital variable de catégorie mixte de type capitalisation, régie par le code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 29 Avril 1993 à l'initiative de Tunisie Leasing et a reçu l'agrément de Monsieur le Ministre des Finances en date du 02 Avril 1993.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, SICAV PLUS bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La gestion de la SICAV PLUS est confiée à la société « TUNISIE VALEURS », le dépositaire étant « AMEN BANK ».

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 30 Septembre 2019, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états inclus dans les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le gestionnaire.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2- Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 30 Septembre 2019 ou à la date antérieure la plus récente.

3.3- Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 30 septembre 2019, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société « SICAV PLUS » figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence de différentes parties prenantes, les Bons du Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres).
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

La société ne dispose pas d'un portefeuille de souche BTA ouverte à l'émission à compter du 1er janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « Juillet 2032 ».

3.4- Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.5-Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

Note 4 : Portefeuille- titres

Le solde de ce poste s'élève au 30 Septembre 2019, à D : 1.582.013 et se détaille comme suit :

	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 30/09/2019	% Actif net
Actions & droits rattachés		27	44	0,00%
TPR	9	27	44	0,00%
Obligations et valeurs assimilées		1 511 647	1 581 969	77,11%
Obligations des sociétés		541 090	557 310	27,17%
AMEN BANK SUB 2012 A	1 000	30 000	30 057	1,47%
ATL 2014-3 CAT C	1 000	60 000	62 400	3,04%
ABC 2018-01-CAT.A-TV TMM +2.2%	1 500	120 000	122 391	5,97%
BTE 2010 B	600	33 000	33 050	1,61%
BTK SUB 2014	3 880	77 065	81 140	3,96%
CIL 2015/1 TF 7,65%	2 000	40 000	40 722	1,98%
TL 2012-2 B	500	10 000	10 360	0,51%
TL 2013-1 CAT B TF	1 000	40 000	42 307	2,06%
TL 2014-2 CAT,A TF	1 000	20 000	20 960	1,02%
TL 2017-1 CAT,B TF 7,80%	240	24 000	24 470	1,19%
TL SUB 2016 CAT B TF	90	8 505	8 890	0,43%
TUNISIE FACTORING 2014-1	1 000	20 000	20 860	1,02%
UIB 2011/1 TR B	500	30 000	30 141	1,47%
UIB 2012/1 A	2 000	28 520	29 561	1,44%
Obligations de l'Etat		52 053	52 922	2,58%
Emprunt national 2014-B	1 325	52 053	52 922	2,58%
Bons du Trésor Assimilables		918 504	971 738	47,37%
BTA 12/10/2023 6%	101	94 850	102 091	4,98%
BTA 11/02/2022 6%	67	63 483	67 506	3,29%
BTA 11/08/2022 5,60%	141	134 074	138 378	6,75%
BTA 12/02/2020 5,50%	100	96 990	101 948	4,97%
BTA 13/01/2021 5,75%	100	96 600	102 366	4,99%
BTA 14/10/2020 5,50%	297	288 416	306 804	14,95%
BTA 11/03/2026 6.3%	100	91 900	97 097	4,73%
BTA 12/01/2024 6.00%	56	52 192	55 548	2,71%
Total		1 511 673	1 582 013	77,11%
Pourcentage par rapport au total des actifs				76,86%

Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 30 Septembre 2019 à D : 476.212, contre D : 341.044 au 30.09.2018, et se détaille comme suit :

Désignation titre	Valeur nominale	Coût d'acquisition	Valeur au 30/09/2019	% Actif net
BTCT	30 000	27 172	28 688	1,40%
BTCT 52 SEMAINES 10/03/2020-8,12%	30 000	27 172	28 688	1,40%
Billet de Trésorerie	150 000	139 991	148 936	7,26%
BT ENDA au 30/10/2019 à 12% pour 270 jours	150 000	139 991	148 936	7,26%
Dépôt à vue		297 297	298 588	14,55%
Amen bank pasteur		297 297	298 588	14,55%
Total général		464 459	476 212	23,21%
Pourcentage par rapport au total des actifs				23,14%

Note 6 : Créances d'exploitation

Le solde de ce poste s'élève au 30 Septembre 2019 à D : 3 contre D : 344.036 à la même date de l'exercice 2018 et se détaille ainsi :

	<u>30/09/2019</u>	<u>30/09/2018</u>	<u>31/12/2018</u>
Ventes titres à encaisser	-	343 917	5 581
Solde des souscriptions et des rachats de la dernière journée	-	116	-
Autres	3	3	3
Total	<u>3</u>	<u>344 036</u>	<u>5 584</u>

Note 7 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 30.09.2019 à D : 4.453, contre D : 5.935 au 30.09.2018 et englobe le montant à payer à Tunisie Valeurs au titre de la commission de gestion pour la période allant du premier Juillet au 30 Septembre 2019 et se détaille ainsi :

	<u>30/09/2019</u>	<u>30/09/2018</u>	<u>31/12/2018</u>
Montant HT	4 402	5 868	5 181
TVA	836	1 115	984
Total TTC	<u>5 238</u>	<u>6 983</u>	<u>6 165</u>
Retenue à la source	786	1 047	925
Net à payer	<u>4 453</u>	<u>5 935</u>	<u>5 240</u>

Note 8 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 30.09.2019 à D : 2.231, contre D : 1.329 au 30.09.2018, et se détaille ainsi :

	<u>30/09/2019</u>	<u>30/09/2018</u>	<u>31/12/2018</u>
Redevance CMF	318	223	201
Retenues à la source à payer	786	1 047	925
TCL	42	59	28
Solde des souscriptions et des rachats de la dernière journée	1 085	-	2 686
Achats titres à décaisser	-	-	9 099
Total	<u>2 231</u>	<u>1 329</u>	<u>12 939</u>

Note 9 : Capital

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 1er janvier au 30 septembre 2019, se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2018

Montant	2 180 115
Nombre de titres	38 565
Nombre d'actionnaires	545

Souscriptions réalisées

Montant	119 224
Nombre de titres émis	2 109
Nombre d'actionnaires nouveaux	75

Rachats effectués

Montant	(376 100)
Nombre de titres rachetés	(6 653)
Nombre d'actionnaires sortants	(75)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	7 317
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cessions titres	981
Régularisation des sommes non distribuables	(440)
Résultats antérieurs incorporés au capital (A)	72 321
Régularisation des résultats antérieurs incorporés au capital	(8 521)

Capital au 30-09-2019

Montant	1 994 896
Nombre de titres	34 021
Nombre d'actionnaires	545

(A) Suivant décision de l'assemblée générale ordinaire du 24 Mai 2019.

Note 10 : Revenus du portefeuille-titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent D : 20.481, pour la période allant du 01.07 au 30.09.2019, contre D : 27.272 pour la période allant du 01.07 au 30.09.2018 et se détaillent comme suit :

	du 01/07 au 30/09/2019	du 01/01 au 30/09/2019	du 01/07 au 30/09/2018	du 01/01 au 30/09/2018	Année 2018
<u>Revenus des actions</u>					
- Dividendes	2	2	2	2	2
<u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u>					
<i>Revenus des obligations</i>					
- Intérêts	2 712	31 102	13 119	38 809	49 964
<i>Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier</i>					
- Intérêts (BTA, Emprunt National)	17 767	33 175	14 152	42 963	55 587
<u>Revenus des titres des Organismes de Placement Collectif</u>					
<i>Revenus des parts des Fonds Communs de Créances</i>					
- Intérêts	-	-	-	3	3
TOTAL	20 481	64 279	27 272	81 776	105 556

Note 11 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01.07 au 30.09.2019 à D : 5.118 contre D : 4.067 pour la période allant du 01.07 au 30.09.2018 et présente le montant des intérêts au titre du troisième trimestre 2019 sur les dépôts, les billets de trésorerie et les BTCT, et se détaille comme suit :

	du 01/07 au 30/09/2019	du 01/01 au 30/09/2019	du 01/07 au 30/09/2018	du 01/01 au 30/09/2018	Année 2018
Intérêts des dépôts à vue	1 290	3 815	1 658	5 626	7 397
Intérêts des billets de trésorerie pré-comptés	3 373	8 946	-	-	-
Intérêts des BTCT	454	1 044	2 409	6 821	8 920
TOTAL	5 118	13 806	4 067	12 447	16 317

Note 12 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/07 au 30/09/2019 à D : 5.238 contre D : 6.983 pour la même période de l'exercice 2018, et représente la commission de gestion facturée par Tunisie Valeurs au titre du troisième trimestre 2019.

	du 01/07 au 30/09/2019	du 01/01 au 30/09/2019	du 01/07 au 30/09/2018	du 01/01 au 30/09/2018	Année 2018
Commission de gestion	5 238	15 950	6 983	21 623	27 788
TOTAL	5 238	15 950	6 983	21 623	27 788

Note 13 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent pour la période allant du 01/07 au 30/09/2019 à D : 808 contre D : 848 pour la même période de l'exercice 2018, et se détaillent comme suit :

	du 01/07 au 30/09/2019	du 01/01 au 30/09/2019	du 01/07 au 30/09/2018	du 01/01 au 30/09/2018	Année 2018
Redevance CMF	524	1 595	698	2 162	2 779
TCL	64	197	84	252	328
Autres	220	346	66	190	252
TOTAL	808	2 138	848	2 604	3 359

Note 14 : Rémunération du gestionnaire et du dépositaire**Rémunération du gestionnaire :**

La gestion de la SICAV PLUS est confiée à la Société "TUNISIE VALEURS". Celle - ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération brute de 1,5% TTC l'an, sur les placements en actions et de 1%TTC l'an sur le reliquat de l'actif net.

Rémunération du dépositaire :

L' "AMEN BANK", assure les fonctions de dépositaire de fonds et de titres. Sa rémunération est supportée par le gestionnaire.